

## la démarche

### Le territoire



CC CAZALS SALVIAC



Cazals



Les Arques



Frayssinet-le-Gélat



Salviac

### Qu'est-ce que le PLUi ?

En 2022, la communauté de communes Cazals Salviac entame l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Conçu en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Bourian, le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire défini à l'échelle des 15 communes de l'intercommunalité.

#### QUELLE VISÉE ?

Le PLUi analyse le **fonctionnement** du territoire et identifie ses **enjeux** pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des **10 prochaines années**.

Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Le PLUi, une fois approuvé, **remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur** dans les communes.

#### QUELLE PORTÉE JURIDIQUE ?

Le PLUi régit l'occupation des sols. Il comprend des pièces réglementaires **opposables à tout projet de construction et à toute demande d'urbanisme**.

#### QUELS OBJECTIFS ?

- Organiser le **développement urbain**, dans une dynamique d'**attractivité** de nouvelles populations
- Soutenir le **développement économique** et la création de nouveaux emplois, accompagner les mutations
- Assurer la transition **écologique**, préserver les **ressources** et prévenir les **risques**

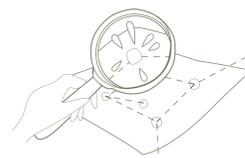
### Les étapes du PLUi

2021

1

**Lancement** du PLUi par délibération du Conseil communautaire et définition des modalités de la concertation

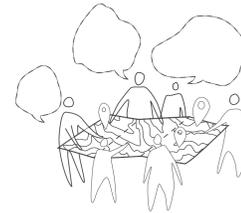
2



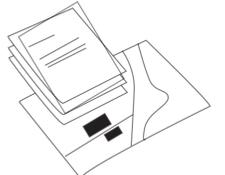
**Diagnostic** et analyse de l'état initial de l'environnement

3

Projet d'aménagement et de développement durables (**PADD**)



4



**Traduction réglementaire** du PADD : zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

5

**Arrêt** du projet de PLUi par délibération du Conseil communautaire et bilan de la concertation

6

**Avis** des Personnes Publiques Associées (PPA) et **enquête publique**

7

**Approbation** du PLUi par délibération du Conseil communautaire

2025

### Un projet partagé

L'élaboration du PLUi s'effectue dans le cadre d'une concertation permanente avec la population, les acteurs locaux et les personnes publiques associées.

La concertation comprend notamment :

- L'organisation de réunions publiques aux étapes clés,
- Des publications dans la presse, les bulletins locaux et sur le site internet de la communauté de communes : **www.cc-cazalssalviac.fr**
- La mise à disposition d'un registre dans chaque mairie et au siège de la communauté de communes sur lequel les habitants et les acteurs locaux pourront faire part de leurs remarques, avis et propositions.



Toute personne souhaitant faire connaître ses observations relatives à l'élaboration du PLUi pourra le faire par **courrier postal adressé au siège de la Communauté de Communes** :

*Communauté de Communes Cazals Salviac  
5 boulevard Hugon  
46340 Salviac*

ou sur le **registre de concertation** mis à disposition au siège de la communauté de communes et dans les mairies.